

MUTUELLES DU PAYS-HAUT	OPTYS
<b>GARANTIES (au 1er janvier 2016)</b>	
<i>(RO = Régime Obligatoire)</i>	
<b>SOINS MEDICAUX</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Médecins généralistes	100%
Médecins spécialistes	100%
Analyses, électro-radiologie	100%
Auxiliaires médicaux, kinésithérapeutes, infirmiers, etc...	100%
Soins externes ou ambulatoires	100%
Densitométrie osseuse non remboursée par le Régime Obligatoire (sur présentation facture acquittée & prescription médicale)	/
Densitométrie osseuse remboursée par le Régime Obligatoire	100%
Transport remboursé par le Régime Obligatoire	100%
<b>PHARMACIE</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Pharmacie remboursée par le Régime Obligatoire	100%
Pharmacie non remboursée par le Régime Obligatoire (liste disponible sur demande ou sur le site mutpio.fr) (sur présentation facture acquittée & prescription médicale)	/
<b>HOSPITALISATION</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Forfait journalier (sauf établissements médico-sociaux, MAS, EHPAD)	Illimité
Hospitalisation médicale ou chirurgicale	100%
Honoraires en hospitalisation et ambulatoire	/
Franchise de 18 euros sur les actes lourds	100%
Chambre particulière	/
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans) (sur présentation de facture acquittée)	/
Frais d'accompagnement (personne de plus de 12 ans) (sur présentation de facture acquittée)	/
<b>OPTIQUE Lunettes (monture + verres) acceptées par le Régime Obligatoire</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Forfait monture et verres unifocaux	Monture : 60€ Verres unifocaux : 50€/verre
Forfait monture et verres mixtes	Monture : 60€ Verres mixtes : verre unifocal 50€, verre complexe 70€
Forfait monture et verres complexes & très complexes	Monture : 60€ Verres complexes : 70€/verre
Lentilles correctrices (sur présentation facture acquittée & prescription médicale de moins de 2 ans)	Prise en charge limitée à un équipement optique tous les 2 ans, à compter de la date d'acquisition de l'équipement (verres et/ou monture). Période de validité : 2 ans. Forfait de 160€/an
Chirurgie correctrice des yeux (sur présentation de facture acquittée)	/
<b>DENTAIRE</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Soins dentaires	100%
Prothèses dentaires acceptées par le Régime Obligatoire	200% Plafond annuel 1100€ uniquement pour couronnes fixes. Ticket modérateur au-delà du plafond.
Parodontologie, orthodontie adulte non remboursée par le Régime Obligatoire, complément sur prothèses dentaires remboursées ou non par le RO ou hors CCAM dentaire (Classification commune des Actes Médicaux) (sur présentation facture acquittée)	/
Implants	/
Soins d'orthodontie acceptés par le Régime Obligatoire	100%
Traitement d'orthodontie accepté par le Régime Obligatoire	100%
<b>APPAREILLAGE</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Acoustique appareillages auditifs	100%
Petit appareillage (Prothèses orthopédiques, ceintures, bas à varices, appareillages divers,...)	100%
Grand appareillage (ex : Fauteuil roulant ...)	Secours suivant devis et après accord de la Commission du Fonds social
<b>CURE THERMALE</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Cures thermales acceptées par le Régime Obligatoire (sur présentation de facture acquittée)	/
<b>AUTRES BESOINS SPECIFIQUES</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
Holter tensionnel	Forfait de 30€ Maximum 1 fois/an
Médecines douces à caractère médical pratiquées par un professionnel de santé (ostéopathie, hypnose, acupuncture,..., liste disponible sur demande ou sur mutpio.fr) non remboursées par le Régime Obligatoire, sur présentation de facture acquittée	/
Patch Anti-tabac (sur présentation de facture & prescription médicale)	/
Pilule contraceptive non remboursée par le Régime Obligatoire (sur présentation facture acquittée & prescription médicale)	50% de la dépense Maximum 80 €/an
Forfait dermatologie : Produits non remboursés par le Régime Obligatoire, sur présentation facture acquittée & prescription médicale (Exclusion des produits esthétiques)	/
Podologie pratiquée par un professionnel de santé (sur présentation de facture acquittée)	/
Vaccin anti-grippe (sur présentation de facture acquittée & prescription médicale)	100%
ASSISTANCE SANTE 24H/24 09 69 32 96 90	oui
<b>ACTES DE PREVENTION</b>	<b>RO + MUTPIO</b>
- Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures (enfants de - de 14 ans) - Détartrage annuel - 1er bilan du langage oral ou écrit pour enfant de - de 14 ans - Dépistage de l'hépatite B - Dépistage une fois/5 ans des troubles de l'audition chez les personnes de + 50ans - Ostéodensitométrie 1 fois/6 ans pour les femmes de + 50 ans - Vaccinations :diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, BCG, rubéole, Haemophilus influenzae B, vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de dix-huit mois	100%
<b>Les points forts de nos contrats :</b>	<b>Forfait optique et garanties dentaires performants avec un budget adapté aux étudiants et jeunes salariés</b>

**Nous n'intervenons pas sur les pertes consécutives au non-respect du parcours de soin, ni sur les franchises retenues par le Régime Obligatoire**  
**Tous nos remboursements sont calculés par personne, dans la limite de la dépense réelle et sur la base du tarif de responsabilité du Régime Obligatoire**

\* CAS : Contrat d'Accès aux Soins  
\*\* CCAM : Classification Commune des Actes Médicaux